

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Date de la convocation :

7 septembre 2017

Date d'affichage :

7 septembre 2017

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Adjoint
Marc LIBERT - Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Anne LEGOUBÉ - Sébastien TROUVÉ - Anne-Marie VEILLÉ
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Charles DAVENEL - Patricia PAUTONNIER

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal des séances du 5 juillet 2017 et 11 juillet 2017
- Approbation subvention « amendes de police » pour les travaux de la rue du Stade (*délibération*)
- Contrat Enfance Jeunesse pour l'ALSH : validation du renouvellement (*délibération*)
- Modification du PLU liée au projet de SOLEVAL (*délibération*)
- Subvention au Comité des fêtes (*délibération*)
- Subvention à l'association de tennis de table (*délibération*)
- Rapport d'activité 2016 du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (*délibération*)
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Convention de servitude ENEDIS/COMMUNE DE JAVENÉ - parcelle ZR 22 (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet et 11 juillet 2017 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 5 juillet et 11 juillet 2017. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Subvention « amendes de police » - travaux rue du Stade

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 février 2017 relative à une demande de subvention « amendes de police » pour les travaux de la rue du Stade et plus exactement pour les aménagements liés à la sécurité.

Après nous avoir informés de l'inscription de notre demande sur une liste complémentaire, la priorité ayant été donnée aux communes de moins de 2000 habitants, par courrier en date du 21 juillet 2017, le Conseil Départemental nous avise, malgré tout, de l'attribution d'une subvention d'un montant de 4.360 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la subvention « amendes de police », d'un montant de 4.360 euros, pour les travaux d'aménagement, liés à la sécurité, de la rue du Stade ;
- de préciser que les travaux sont réalisés, suite à un accord du Conseil Départemental par courrier du 5 avril 2017, de les commencer avant l'instruction du dossier de demande de financement, compte tenu de l'urgence de ces travaux ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse - ALSH

Présentation : Catherine LEBoucQ - Adjointe

Après présentation de l'historique du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), échu depuis le 31 décembre 2016, Catherine LEBoucQ, Adjointe, précise qu'il faut le renouveler pour 4 années, un 1^{er} contrat ayant été conclu pour la période 2009-2012 et un 2^{ème} pour la période 2013-2016.

Par ce contrat, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, un soutien est apporté et des aides financières sont attribuées pour le fonctionnement du centre de loisirs. Il est alloué une somme de 0,54 € par heure et par enfant accueilli au centre (avec un minimum de 4 heures pour une demi-journée et un minimum de 8 heures pour une journée).

Au vu des états de fréquentation réels et des rapports d'activité, la commune a, par exemple, perçu une aide de 13.873 euros en 2012 et 12.199 euros en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour 4 années, de 2017 à 2020 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir et notamment le nouveau contrat.

Modification du PLU – projet SOLEVAL/AKIOLIS

Présentation : Michel BRARD - Adjoint

Suite au rendez-vous du 1^{er} septembre dernier avec Monsieur OLIVIER de l'entreprise SOLEVAL/AKIOLIS implantée à Javené, Michel BRARD, adjoint, informe de leur projet de construction de bâtiments et de silos. Ce projet est, entre autres, lié au transfert d'une partie de l'activité du site de Pontivy, avec quelques emplois à la clé.

Le règlement actuel du P.L.U. de la zone UAz limite la hauteur des constructions à 15 mètres. Or, le projet de SOLEVAL/AKIOLIS prévoit des constructions (des silos) d'une hauteur de 21-22 mètres. Il faut donc revoir le règlement de cette zone afin d'augmenter la hauteur autorisée en passant de 15 mètres à 25 mètres et qui par conséquent augmenterait de plus de 20% les droits à construire.

Les délais de la révision du P.L.U. en cours, étant trop longs, Michel BRARD propose plutôt une modification du P.L.U. qui demande un délai d'environ 4 mois y compris l'enquête publique. Il propose également de confier cette mission au bureau d'études, l'Atelier du Marais de Fougères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider la prescription de modification N°3 du P.L.U. ;
- de confier cette mission au bureau d'études, l'Atelier du Marais de Fougères et de retenir leur offre financière s'élevant à 1.128 euros TTC ;
- d'accepter les frais liés à l'enquête publique dont les frais de publicité, les indemnités du commissaire enquêteur... ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Au final, cette modification du règlement de la zone UAz du P.L.U. s'appliquera à l'ensemble des entreprises qui y sont implantées.

M. OLIVIER, informé d'un coût pour la commune pour cette modification, a proposé de participer. Toutefois, les modalités de participation restent à définir car une structure privée ne peut en aucun cas financer une modification d'un PLU qui est un document communal.

Subvention au comité des fêtes et à l'association de tennis de table

Présentation : Michel BRARD - Adjoint

Michel BRARD rappelle la participation du comité des fêtes à l'organisation du forum des associations du 1^{er} septembre, par la tenue de la buvette, la vente de galettes-saucisses, gâteaux... Plutôt que d'offrir un pot aux associations présentes comme les années passées, la commune a préféré attribuer des « bons pour galette-saucisse » aux responsables d'associations présents ainsi qu'aux gagnants du tournoi de volley. Une centaine de bons d'une valeur de 2,50 euros ont ainsi été offerts. Il est proposé de les rembourser sous forme de subvention, soit 250 euros au total.

Michel BRARD présente aussi la demande du club de tennis de table souhaitant acheter une table et des séparations. En effet, depuis leur association avec le club de Fougères, une équipe évolue en Régionale, un niveau qui exige du matériel spécifique et les compétitions ont lieu à

la salle de sports de Javené. Le club dispose déjà d'une table pour jouer à ce niveau-là et aimerait en avoir une deuxième. Le devis présenté s'élève à 1275 euros TTC.

Il est alors proposé de leur verser une subvention, à titre exceptionnel, de 600 euros, le solde restant à la charge de l'association.

Après présentation des demandes, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de verser une subvention d'un montant de 250 euros au comité des fêtes ;
- de verser une subvention d'un montant de 600 euros à l'association de tennis de table ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Rapport d'activité 2016 du Syndicat Départemental d'Energie 35

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI indique que, conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat Départemental d'Energie 35 a fourni le rapport d'activité 2016 soumis au comité syndical et il en présente le contenu.

Ci-après, quelques éléments de ce rapport :

- l'élection de Didier NOUYOU comme président du PEBreizh ;
- la reconduction du groupement achat gaz avec le SDE 22 auquel adhèrent 125 collectivités d'Ille-et-Vilaine. Gains obtenus : -30% par rapport au marché précédent sur le prix du kWh soit -18% sur la facture totale TTC ;
- le lancement du « projet smile » qui consiste à développer des réseaux d'éclairage public « intelligents » avec comme 1^{er} enjeu, l'optimisation des consommations énergétiques de l'éclairage public et comme 2^e enjeu, l'infrastructure d'éclairage public devient un support numérique innovant pour d'autres services (sonorisation, panneaux à messages variables, capteurs, bornes wifi) ;
- 581.582 usagers dans le département avec 84,2% des contrats souscrits auprès d'EDF. En 2016, 242 réclamations, un chiffre en augmentation avec le déploiement des compteurs Linky ;
- Eclairage public : 174 collectivités concernées, 47.883 points lumineux, 277 opérations et 12.497 k€ engagés en 2016.
Pour Javené, la 4^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public est engagée pour un coût de 121.200 € TTC dont 70.700 € pris en charge par le SDE et 50.500 € restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Michel BENEDETTI rappelle sa participation au Breizh Electric Tour du 14 au 16 septembre 2017.

Convention de servitude ENEDIS-COMMUNE (parcelle ZR 22)

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle une convention de servitude signée le 12 avril 2016 avec ERDF pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZR 22 au lieu-dit « La Brulerais » liée à un projet d'installation de panneaux photovoltaïques du GAEC JOSSE.

En vue de la signature de l'acte notarié qui régularisera le dossier, il est nécessaire d'approuver cette convention par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de servitude permettant l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section ZR, numéro 22, appartenant à la commune de Javené au profit de la société ENEDIS ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir et notamment l'acte notarié.

Questions diverses

Téléthon : Le prochain téléthon se déroulera le 8 et 9 décembre 2017 et Monsieur le Maire informe de l'organisation de 2 réunions, le 4 octobre et le 6 novembre 2017 aux Ateliers à Fougères et propose à Madeleine DENIS d'y participer.

Les élus s'interrogent alors sur l'organisation d'une manifestation à cette occasion, à Javené. Une réunion est fixée au samedi 30 septembre à 10h30 afin d'échanger à ce sujet avec éventuellement quelques présidents d'associations.

Bar-tabac : Le Maire informe du rendez-vous fixé avec le cabinet CÉRUR, retenu pour l'étude, le mercredi 20 septembre à 10h30 et informe aussi de l'inauguration prévue le vendredi 22 septembre à 18h.

Acquisition PEIGNÉ : La signature du compromis de vente est fixée au jeudi 28 septembre 2017.

Cette acquisition permet de décaler l'implantation du bâtiment de Fougères Habitat et donc, de s'éloigner de la maison de M. et Mme BALLUAIS. Le nouveau plan proposé par le cabinet d'architecture GAUTIER/GUILLOUX prévoit aussi, avec la démolition de la maison, de créer les places de stationnement nécessaires aux logements, avec un accès par la voirie du cœur de bourg (et non plus par le chemin).

Monsieur le Maire informe du retard pris dans les travaux du presbytère lié à cet achat qui remet en cause le positionnement des passerelles entre les 2 bâtiments.

Demande d'un ostéopathe : Le Maire informe de la demande d'installation sur la commune d'un ostéopathe pour début 2019. Cette demande est très intéressante, par contre, se pose la question du local à lui proposer, un cabinet d'infirmiers devant déjà s'installer dans la partie du pôle intergénérationnel destinée aux activités paramédicales.

Le Maire propose aussi de contacter Michel COLOMBÉ afin de connaître le devenir du lieu du cabinet médical après son départ à la retraite.

Michel BRARD propose d'aménager un local à la place d'un logement au 1^{er} étage du presbytère. Il est aussi émis l'idée de le prévoir dans le bâtiment de Fougères Habitat (à la place d'un logement également), au-dessus ou près du bar, dans l'extension prévue au début du projet de rénovation du presbytère.

Monsieur le Maire va échanger à ce sujet avec l'architecte, M. GAUTIER, et notamment sur la possibilité de transformer un des logements en local paramédical au 1^{er} étage du pôle.

Evacuation des eaux de pluies rue de la Grande Marche : Madeleine DENIS informe d'un problème d'évacuation des eaux de pluies en face de chez elle. Michel BENEDETTI va voir ce qui peut être fait en remplacement de la grille qui se bouche.

Jardinières : Plusieurs remarques sur le manque de visibilité dans certains carrefours et au niveau de certains passages piétons, lié au développement important des fleurs dans les jardinières. Elles sont gênantes aussi pour le passage sur le trottoir rue de la Grande Marche.

Déviaton de la RN 12 : Karine HUART informe de la constitution d'un collectif de riverains du projet de déviation de la RN 12 afin d'être mieux informé et demande à Monsieur le Maire s'il a connaissance du tracé final de la route. A ce jour, Monsieur le Maire précise que suite au choix du fuseau sud long à partir de Cimette, il n'a pas eu d'éléments nouveaux sur le tracé.

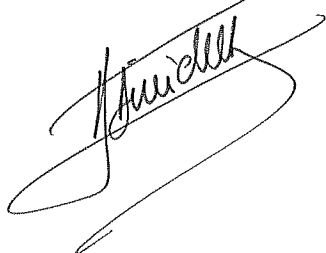
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Le Maire précise que lors de la réunion de la CLECT de ce jour, il a été décidé de la participation au SIVU transport qui sera basée sur la moyenne des participations des 3 dernières années. Pour Javené, elle s'élève à 17.000 euros.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 11 octobre 2017 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 27 septembre 2017 à 18 h 30
- Réunion révision du PLU (restitution du diagnostic) : mardi 26 septembre 2017 à 18 h 00
- Commission communication : lundi 18 septembre 2017 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire
Michel BENEDETTI



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

